

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Division du commerce mondial - GATT

787.0.3

Berne, le 23 septembre 1991/sce/bll

DFAE  
Division politique II

---

**Inde - Visite officielle du Conseiller fédéral Felber du 5.10 au 12.10.91**

Monsieur l'Ambassadeur,

Sous le point 3.a) de l'ordre du jour provisoire de la visite du Conseiller fédéral Felber ("Wirtschaftsfragen"), je vous prie de trouver ci-joint :

- une note d'information sur l'état de la négociation de l'Uruguay Round, ainsi qu'une note d'entretien<sup>1</sup>
- une note d'information et une note d'entretien sur la propriété intellectuelle

Vu la position particulière de l'Inde dans la négociation, soit le rôle de partisan de la défense des pays en voie de développement, nous vous serions très reconnaissant, si vous aviez l'occasion de soulever un point d'intérêt particulier pour la Suisse, soit la propriété intellectuelle.

La question qui nous préoccupe le plus est celle de l'opposition farouche de l'Inde à la protection par brevets des inventions dans les domaines des produits pharmaceutiques et de l'industrie alimentaire. Des résultats au GATT et leur "qualité" dépendent également la

---

1. Une note sur l'état de la négociation va prochainement parvenir aux membres du Conseil fédéral. Elle vous servirait de document d'information additionnel.

politique et la pression indiennes dans d'autres fora, comme l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division du commerce mondial - GATT



L. Wasescha  
Ministre

Annexes: mentionnées

Copie à: gir, imb, kum, mat, nue, sce  
OFPI (M. Cottier)

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Division du commerce mondial - GATT

787.0.3/sce/bll

Berne, le 23 septembre 1991

INDE : Visite du Conseiller fédéral Felber du 5 au 12 octobre 1991

Note d'information

Propriété intellectuelle<sup>1</sup>

1. L'Inde a toujours été un cas particulier dans le "paysage politique international" de la propriété intellectuelle. Ce "géant" politique adopte une attitude intransigeante et quasi autarcique. Représentant à lui seul un marché potentiellement formidable, il est resté à ce jour relativement insensible à tout argument traditionnel en faveur du multilatéralisme.
2. Dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round au GATT, c'est cette position qui a continué de prévaloir. Elle est différente de celle des autres pays en développement, en particulier les pays latino-américains, qui seraient prêts à faire quelques concessions si les résultats dans les domaines agricole et textile étaient satisfaisants.

Les sujets considérés par l'Inde comme hautement politiques et nécessitant une décision au plus haut niveau sont surtout les inventions dans le domaine pharmaceutique, les secrets de fabrique et de commerce ("savoir-faire" entre autres) et l'ancrage d'un futur accord dans le système du GATT (et par conséquent l'application du mécanisme de règlement des différends du GATT, aux divergences entre Etats en matière de propriété intellectuelle). Sur ces points, la position indienne est encore intransigeante : la délégation de ce pays ne discute sur la substance que pour réfuter les arguments des pays industrialisés.

3. Or sur ces thèmes, en particulier la protection des inventions de produits pharmaceutiques, la position dure de l'Inde sert de parapluie à bon nombre de pays en développement, même s'ils sont moins intransigeants. Au stade actuel des négociations, l'Inde essaie de retrouver le "leadership" du groupe des 77.

Sur le front interne des pays industrialisés, la position dure de l'Inde renforce l'opposition et la campagne de certaines associations nationales contre la biotechnologie; c'est ce qui se passe actuellement en Suisse, dont l'industrie de recherche a besoin de conditions juridiques

---

1. Cette note a été mise au point d'entente avec l'OFPI sur la base d'un texte rédigé par Mme Tran-Thi, Chef du Service juridique III, OFPI.



plus favorables pour renforcer sa capacité concurrentielle contre les USA et le Japon, voire des pays comme l'Australie. La défense des pays du tiers monde fait partie de la campagne des associations caritatives suisses contre la biotechnologie.

4. L'argument favori de l'Inde est la santé publique, la nutrition et les problèmes sociaux. Il ne résiste toutefois pas à une analyse économique, sobre et logique. La délégation indienne a indiqué qu'une meilleure protection des inventions entraînerait une augmentation des monopoles, donc celle des coûts sociaux de santé publique et la mort des entreprises indiennes qui produisent les médicaments de base. Tout en reconnaissant la gravité de ces questions, nous avons quelque peine à comprendre que le remède miracle aux problèmes indiens serait l'exclusion du droit des brevets, des inventions de produits pharmaceutiques. En effet, rien n'empêche l'Inde de produire à bas prix des médicaments génériques puisque 3.7 % seulement sur les 270 produits pharmaceutiques considérés comme essentiels par l'Organisation Mondiale de la Santé font encore l'objet d'une protection par brevets.

Le droit des brevets est devenu une sorte de "bouc émissaire" en Inde, où l'argument de la santé publique par opposition aux monopoles des brevets est en fait une excuse utilisée par les dirigeants indiens pour masquer des problèmes généraux plus graves qui auraient surgi de toute façon, avec ou sans droit des brevets. C'est également une excuse pour protéger une industrie locale lucrative, fondée sur la copie de produits pharmaceutiques étrangers, politiquement influente et désireuse de défendre ses privilèges.

5. Nous pensons que seule la répétition des arguments et des messages (transmis depuis longtemps par tous les canaux) peut surmonter l'opposition de l'Inde. Il faudrait également envisager la possibilité de faire sentir à l'Inde qu'elle pourrait devenir un "Sonderfall" dans les discussions du GATT et que les négociations sur la propriété intellectuelle risqueraient de se poursuivre sans elle. Cela est d'autant plus important que des pays comme le Brésil adoptent aujourd'hui des positions plus souples.
6. La nécessité d'un message est d'autant plus grande qu'un échec au GATT ou la mauvaise qualité des résultats renforcerait la pression indienne à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), où de nombreux projets en cours intéressent la Suisse : harmonisation des lois en matière de brevets et de marques, règlement des différends, etc.

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Division du commerce mondial - GATT

787.0.3/was/sce/nue/bll

Berne, le 23 septembre 1991

INDE : Visite du Conseiller fédéral Felber du 5 au 12 octobre 1991

Note d'information

La Suisse et le commerce mondial

Cinq ans se sont écoulés depuis le lancement de l'Uruguay Round à Punta del Este, sans que les négociations n'aient pu être achevées. Il ne faut cependant pas en déduire que la nécessité de parvenir à un résultat substantiel et équilibré n'existe plus. Les changements radicaux de la situation internationale montrent au contraire à quel point il sera plus important encore de disposer à l'avenir d'un cadre multilatéral pour le commerce mondial.

La suite des négociations devra également tenir compte de l'évolution du contexte politico-économique dans les domaines suivants :

- Il a lieu de soutenir et d'approuver les profondes réformes économiques entreprises par les pays en développement et les pays d'Europe centrale et orientale dans la mesure où ces économies s'intégreront au commerce international. Le GATT - qui est un contrat et non une organisation - constitue le cadre juridique approprié pour consolider ces réformes.
- Les efforts consentis actuellement afin de développer une coopération économique bilatérale et régionale correspondent aux besoins dictés par les relations commerciales internationales. Cette coopération doit se développer dans un cadre multilatéral. C'est le seul moyen de s'opposer à un fractionnement régional du commerce mondial.
- Il faut recourir plus encore aux possibilités offertes par les échanges commerciaux pour soutenir la croissance et le développement. Cette politique doit se renforcer au moment où l'économie mondiale montre des signes de récession; sans quoi, il ne sera pas possible d'intégrer les pays en développement et les pays de l'Europe centrale et orientale au sein de l'économie mondiale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement présents au sommet économique de Londres du mois de juillet 1991 ont exprimé leur volonté de conclure l'Uruguay Round avant la fin de l'année. La Suisse a pris connaissance de cette déclaration avec une grande satisfaction. Cet objectif est également le nôtre. Dans ces conditions, nous souhaitons voir se développer à



Genève un processus de négociation intense qui permette de conclure l'Uruguay Round à la prochaine occasion politique qui se présentera, que cela survienne avant la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Nous nous réjouissons de constater qu'une telle évolution commence effectivement à se dessiner à Genève.

*[Dans la mesure où les différents volets de la négociation seraient abordés, la position suisse se présente de la manière suivante :*

Partant de ce point de vue, je me permets d'apporter les remarques suivantes aux principales questions ouvertes dans le cadre des négociations en cours :

Malgré la reprise des négociations multilatérales et bilatérales dans le domaine de l'accès au marché, il reste encore un travail important à faire pour parvenir rapidement à un résultat substantiel et équilibré. A notre avis un tel résultat dépend à la fois d'un engagement supplémentaire des pays en développement et d'un processus intense de négociation sur le plan multilatéral et bilatéral.

La Suisse est convaincue qu'il est nécessaire de parvenir au résultat suivant dans le volet services :

- Adoption d'un texte juridique précis valant accord-cadre. Un tel texte devrait contenir à la fois des engagements portant sur toutes les prestations de services (comme la clause de la nation la plus favorisée et la transparence), et les moyens qui permettent une ouverture progressive des marchés ("directives" pour la libéralisation).
- Adoption d'une série d'engagements initiaux (initial commitments), qui constituent une première étape vers la libéralisation progressive des services.
- Adoption d'annexes sectorielles qui constitueront des compléments à l'accord-cadre pour les services financiers, les télécommunications, etc.

Dans le domaine de l'agriculture, de sérieux efforts ont déjà été entrepris afin de circonscrire les paramètres de la négociation. Grâce à ces efforts, il sera plus facile de trouver une approche équilibrée dans cette matière difficile pour un pays comme la Suisse. Elle est consciente qu'elle doit entreprendre des réformes internes. Il s'agit toutefois de procéder à un savant dosage entre la recette d'une libéralisation trop rapide (dépourvue d'un appui politique interne suffisant) et la nécessité de protection de l'agriculture pour des objectifs non économiques (sans pour autant fossiliser les structures existantes).

La négociation sur la propriété intellectuelle voir note séparée (sujet le plus important à aborder avec l'Inde).

Enfin, la Suisse est préoccupée dans le domaine des règles par le peu d'empressement manifesté à ce jour pour renforcer effectivement les règles du commerce mondial. Nous devons parvenir à une définition claire et à un renforcement des règles actuelles, à défaut de quoi nous courrons le danger que les nouvelles concessions octroyées ne soient remises en question dès les premières difficultés économiques, ou que le système de règlements des différends renforcé ne reste lettre morte. Ce point concerne particulièrement les négocia-

tions portant sur les subventions, l'antidumping, les clauses de sauvegardes, y compris celles prises en cas de difficultés pour des raisons de balance des paiements (l'Inde s'oppose encore à la négociation de ce sujet).

D'une manière générale, il est absolument nécessaire de parvenir à un résultat substantiel des négociations, c'est-à-dire à un paquet global.

La Suisse est prête à continuer de relever ce défi et à collaborer activement au renforcement du système du commerce mondial. Indépendamment d'une éventuelle intégration plus poussée en Europe, nous conserverons toujours un intérêt pour un système du commerce mondial fort, reposant sur des règles claires et prévisibles et qui encourage ses membres à s'ouvrir à l'égard du reste du monde et à préserver l'ouverture d'ores et déjà acquise.

### **Position de la Suisse concernant les pays en voie de développement et le GATT**

La Suisse a toujours appuyé l'intégration des pays en voie de développement dans le GATT. Dans cette perspective l'Uruguay Round est une occasion de renforcer le rôle des pays en développement comme partenaires à part entière dans le commerce international. L'Inde - pendant longtemps porte-parole des PVD - a toujours plaidé en faveur d'une extension du traitement spécial et différencié en faveur des PVD. Ce statut n'a procuré aucun avantage aux PVD. Au contraire, il a contribué à les marginaliser, car ils ne sont pas considérés comme partenaires à part entière, aussi longtemps qu'ils n'acceptent pas - eux aussi - des obligations contractuelles de l'Accord général.



OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Division du commerce mondial - GATT

787.0.3/sce/bll

Berne, le 23 septembre 1991

INDE : Visite du Conseiller fédéral Felber du 5 au 12 octobre 1991

Note d'entretien

Commerce mondial - GATT

1. Cinq ans se sont écoulés depuis le lancement de l'Uruguay Round à Punta del Este, sans que les négociations n'aient pu être achevées. Il ne faut cependant pas en déduire que la nécessité de parvenir à un résultat substantiel et équilibré n'existe plus. Les changements radicaux de la situation internationale montrent au contraire à quel point il sera plus important encore de disposer à l'avenir d'un cadre multilatéral pour le commerce mondial.
2. Les chefs d'Etat et de gouvernement présents au sommet économique de Londres du mois de juillet 1991 ont exprimé leur volonté de conclure l'Uruguay Round avant la fin de l'année. La Suisse a pris connaissance de cette déclaration avec une grande satisfaction. Cet objectif est également le nôtre. Dans ces conditions, nous souhaitons voir se développer à Genève un processus de négociation intense qui permette de conclure l'Uruguay Round à la prochaine occasion politique qui se présentera, que cela survienne avant la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Des initiatives prometteuses viennent d'être prises à Genève dans ce sens. (Quel est l'appréciation indienne de la situation ?).
3. Des progrès supplémentaires sont cependant nécessaires dans les domaines des services, de l'agriculture, de l'accès au marché et dans la propriété intellectuelle. Il est absolument nécessaire de parvenir à un résultat substantiel des négociations, c'est-à-dire à un paquet global.
4. La Suisse est préoccupée dans le domaine des règles par le peu d'empressement manifesté à ce jour pour renforcer effectivement les règles du commerce mondial. Elle constate avec satisfaction que l'Inde a souvent soutenu une approche comparable. Nous devons parvenir à une définition claire et à un renforcement des règles actuelles, à défaut de quoi nous courrons le danger que les nouvelles concessions octroyées ne soient remises en question dès les premières difficultés économiques, ou que le



système de règlements des différends renforcé ne reste lettre morte. Ce point concerne particulièrement les négociations portant sur les subventions, les investissements et les mesures prises pour des raisons de balance de paiements.

5. Message sur la propriété intellectuelle (en annexe).

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Division du commerce mondial - GATT

787.0.3/sce/bll

Berne, le 23 septembre 1991

INDE : Visite du Conseiller fédéral Felber du 5 au 12 octobre 1991

Note d'entretien

Propriété intellectuelle

1. La Suisse, dont l'industrie pharmaceutique se distingue par une longue tradition et une grande capacité de recherche et d'innovation, est consciente de la nécessité d'assurer au niveau international un cadre juridique permettant notamment à cette branche de l'économie de continuer à investir dans la recherche de nouvelles substances qui lui permettent d'améliorer la lutte contre les maladies.
2. C'est pour cette raison que la Suisse accorde une attention particulière aux négociations internationales qui ont lieu actuellement dans le cadre de l'Uruguay Round au GATT ou encore à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
3. Sans une protection adéquate et renforcée des inventions au niveau international, l'industrie pharmaceutique sera obligée de changer l'orientation et l'objectif de ses recherches. En effet, faute de protection satisfaisante dans un pays, elle ne pourra pas se permettre de concentrer ses moyens financiers pour développer la nouvelle molécule qui pourrait vaincre telle ou telle maladie spécifique dans de nombreux pays, notamment en développement.

Ce serait en outre hypocrite de nier une réalité de la vie : l'industrie n'est pleinement innovatrice et dynamique et n'est prête à faire des investissements que dans un climat de sécurité juridique et économique; elle doit pouvoir compter sur la possibilité de financer elle-même ses futures recherches en recouvrant les frais subis pour le développement d'une invention. Elle orientera dès lors ses investissements dans les pays qui lui offrent un cadre de protection adéquat.

4. Une meilleure protection des inventions de produits pharmaceutiques n'est pas contraire aux objectifs de santé publique poursuivis par l'Inde. Ces derniers peuvent être atteints par plusieurs voies. D'abord, par la production de médicaments génériques : en effet, seuls 3,7 % environ des 270 produits dits essentiels font encore l'objet de brevets selon la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé (WHO's Essential Drugs List"). Ensuite, dans le cas d'un produit breveté, un correctif comme



la licence obligatoire demeure possible, pour autant que les droits exclusifs du titulaire du brevet soient préservés, c'est-à-dire que les conditions d'octroi de la licence ne soient pas abusivement sévères et n'équivalent pas à une éviction masquée du titulaire de ce brevet hors du marché local.

5. Pour la Suisse, ces aspects de la propriété intellectuelle constituent avec les services et les investissements un élément essentiel pour une politique commerciale moderne. De plus, la propriété intellectuelle fait partie des relations scientifiques et économiques internationales.